

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY

Séance du : 15 décembre 2015

Convocation du : 3 décembre 2015

Objet : INTERCOMMUNALITE

Convention CRET (Contrat Régional d'Equilibre Territorial).

L'an deux mille quinze, le quinze décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds, sous la présidence de Jean-Marie Bernard, Président.

Étaient présents : M. Lonni, M. Barthelemy, JM Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, M. Ricou-Charles, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mescle, R. Frey, P. Schiazza, JM Gueyraud, F. Gascard, M. Chautant, F. Galmiche, T. Gau, J. Revoux, JF Contoz, R. Moreau, J. Bourbousse, N. Ferrere, C. Aubert, M. Ventre, B. Saudemont, C. Marseille, M. Gaignaire, F. Gatounes, J. Marcellin

Pouvoirs : Thomas Michel absent a donné pouvoir à Bernadette Lapeyre
Fabienne Darini absente a donné pouvoir à Bernadette Saudemont
Jean-Paul Artigues absent a donné pouvoir à René Moreau

Le Président Jean-Marie Bernard informe les conseillers communautaires du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET), qui vise à définir une stratégie partagée de développement et d'aménagement durables entre la Région qui a déterminé des priorités et un territoire.

Il est composé d'un volet stratégique et d'un volet opérationnel.

Le contrat a une durée de 3 ans et prévoit une clause de « revoyure » à mi-parcours.

Il est signé entre la Région et les EPCI du Pays de Serre Ponçon, la Vallée de l'Avance, Tallard Barcillonnette, Champsaur, Valgaudemar, Haut Champsaur, la Communauté d'Agglomération de Gap en plus grand, le SCOT, le PNR des Baronnies Provençales et la Communauté de Communes Buëch Dévoluy.

Après avoir entendu les explications apportées, le conseil communautaire Buëch Dévoluy approuve à l'unanimité le Contrat Régional d'Equilibre Territorial, autorise le Président ou son représentant à le signer.

votants : 31 dont 3 pouvoirs	pour : 31	abstention : 0	contre : 0
------------------------------	-----------	----------------	------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20151215-De108_2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2015
Publication : 21/12/2015

Pour le Président
par délégation



Ainsi fait et délibéré à
La Roche des Arnauds,
les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,



Jean-Marie Bernard